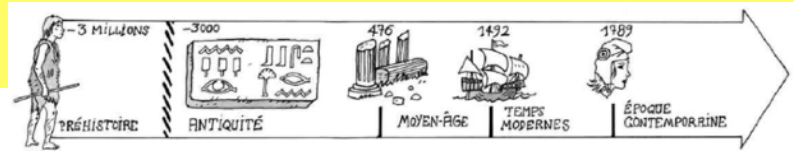


HI7bis- La République et les libertés

J'identifie la période.



1. Je me demande ?



2. Je cherche

Document 1 :

A L'abolition de l'esclavage

L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, tableau de 1849



- 1 Décris ce tableau : le lieu, les personnes...
- 2 Quel indice prouve que la scène se déroule dans un territoire français ?
- 3 Quelle nouvelle ce député vient-il annoncer ? Comment est son attitude ?
- 4 Comment est l'attitude des esclaves noirs ? Pourquoi ?

B Les progrès de la liberté

Vendeur de journaux, gravure de 1893



C La laïcité

Article 1. La République assure la liberté de religion. Elle garantit le libre exercice des cultes.

Article 2. La République ne reconnaît ni ne paye aucun culte.

Article 26. Les sonneries des cloches seront réglées par la mairie ou par la préfecture.

Article 28. Il est interdit de mettre aucun signe religieux sur les monuments publics.

Article 35. Si un discours prononcé ou un texte distribué dans les lieux de culte invite une partie des citoyens à prendre les armes contre les autres, le responsable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

D'après la loi du 9 décembre 1905

- 5 Explique pourquoi la liberté d'expression a entraîné le développement des journaux.
- 6 De nos jours, la presse est-elle libre ?
- 7 Voit-on encore des scènes comme celle-ci dans la rue ? Pourquoi ?
- 8 Quels articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (page 81) garantissaient déjà, en principe, la liberté de la presse ?
- 9 Quels droits cette loi accorde-t-elle ?
- 10 Quelle limite cette loi pose-t-elle à la liberté religieuse ? Pourquoi ?
- 11 En quoi la laïcité protège-t-elle notre liberté ?
- 12 Sous quel roi la France a-t-elle connu une guerre civile à cause des religions ?

La République a raffermi et complété les libertés acquises sous la Révolution.

I – L'abolition de l'esclavage

La Révolution avait reconnu le droit à la liberté pour tous les hommes : ni pour les femmes, ni pour les esclaves dans les colonies. La situation des esclaves choquait un nombre croissant de personnes. En 1848, grâce à Victor Schoelcher, la Seconde République abolit l'esclavage. Devenus libres, les esclaves furent payés pour leur travail, comme les autres travailleurs, et purent choisir leur métier et mode de vie.

II – Les progrès de la liberté

Les députés de la Troisième République ont voté des lois qui ont accordé des libertés importantes aux Français. Ceux-ci ont obtenu la liberté de penser (avoir ses propres opinions) et la liberté d'expression (pouvoir les dire et les écrire). Les journaux se sont alors multipliés. Les Français ont également obtenu la liberté de se réunir et de créer des associations et des syndicats. La France est ainsi véritablement devenue une démocratie.

III – La laïcité

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclama la liberté pour chacun de choisir sa religion. Cette liberté a été confirmée en 1905 par une loi qui a mis fin à l'alliance entre l'Eglise et le pouvoir : l'Etat est devenu laïc. Depuis, il ne soutient plus aucune religion. La laïcité protège chacun dans sa liberté d'avoir ses croyances et de pratiquer la religion de son choix, ou de n'en pratiquer aucune.